

Reconvertir le patrimoine

CAHIERS JEAN HUBERT 4

*Rencontres départementales
du patrimoine de Seine-et-Marne*

Lieux Dits
Éditions

Sommaire

- 5 — **Préface**, Lionel WALKER, Vincent ÉBLÉ
- 6 — **Introduction**, Xavier MESSAGER
- 8 — **Ouverture des rencontres**, Vincent ÉBLÉ
- 10 — **Introduction aux rencontres**, François GOVEN

• LA RECONVERSION SOCIALE DES GRANDES DEMEURES

- 16 — **Les châteaux du social XIX^e-XX^e siècles : un mouvement de reconversion d'ampleur**, Samuel BOUSSION
- 28 — **La reconversion sociale des grandes demeures en Seine-et-Marne au XX^e siècle**, Virginie LACOUR
- 48 — **La reconversion sociale des grandes demeures, du national au local : l'exemple des colonies de vacances**, Bernard TOULIER
- 58 — **DÉBAT 1**

• RECONVERTIR LE PATRIMOINE : NOUVEAUX USAGES

- 62 — **La reconversion du patrimoine bâti : approches historiques**
 - 63 — **Le patrimoine réutilisé**, Bruno FOUCART
 - 67 — **Tous unis contre la réutilisation**, Jacques MOULIN
 - 77 — **DÉBAT 2**
 - 82 — **Table ronde 1 Reconvertir en période de mutation : un contexte favorable ?**
Marie-Pierre MACIAN, Hervé PASSAMAR, Christophe ESCHLIMANN
 - 87 — **DÉBAT 3**
- 90 — **Reconversion par type de bâtiments**
 - 91 — **Le corps de ferme** — L'exemple seine-et-marnais de la reconversion des corps de ferme en centre-bourg, Laurence MAGNUS
 - 96 — **Le corps de ferme** — Un guide de reconversion des corps de ferme en Seine-et-Marne « Corps de ferme, projets ambitieux et originaux », Philippe GRANDJEAN
 - 99 — **Le corps de ferme** — Reconversion des granges en habitations, Pierre THIÉBAUT

- 103 — **Le bâti pénitentiaire** — La transformation de la maison d'arrêt de Coulommiers en bibliothèque municipale, Béatrice JULLIEN
- 110 — **Le bâti religieux** — La reconversion des églises en milieu rural, Aurélia de SAINT-EXUPÉRY
- 122 — **Le bâti religieux** — La reconversion de l'église abbatiale d'Ardenne en bibliothèque, Bruno DECARIS
- 134 — **Le patrimoine industriel** — La reconversion du patrimoine industriel, l'exemple de l'usine Ideal Standard à Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), Antoine FURIO
- 141 — **Les bâtiments civils** — La reconversion d'un château en foyer d'accueil médicalisé à Bacouël-sur-Selle (Somme), Frédéric CHARTIER, Pascale DALIX, Sophie DERAMOND
- 146 — **Les établissements hospitaliers** — La transformation de l'hospice Gantois à Lille en hôtel de luxe, Jean-Claude KINDT
- 152 — **DÉBAT 4**
- 154 — **Une problématique locale, une réflexion internationale**
 - 155 — **La reprise des monuments : une démarche collective en Europe**, Jean-Noël MATHIEU
 - 170 — **Réaffectation du patrimoine architectural en milieu rural**, Georges DURIEUX
 - 178 — **La reprise de Suomenlinna, forteresse maritime (Helsinki, Finlande)**, Tuija LIND
 - 186 — **DÉBAT 5**
 - 188 — **Table ronde 2 Les enjeux économiques et touristiques de la reconversion du patrimoine pour un territoire**, Jean-Paul PLANCHOU, Marina GASNIER, Frédéric NÉRAUD, Laurent DEVILLERS, Jean-François HEBERT, Philippe PROST
 - 202 — **Conclusion des rencontres**, Vincent ÉBLÉ, François GOVEN

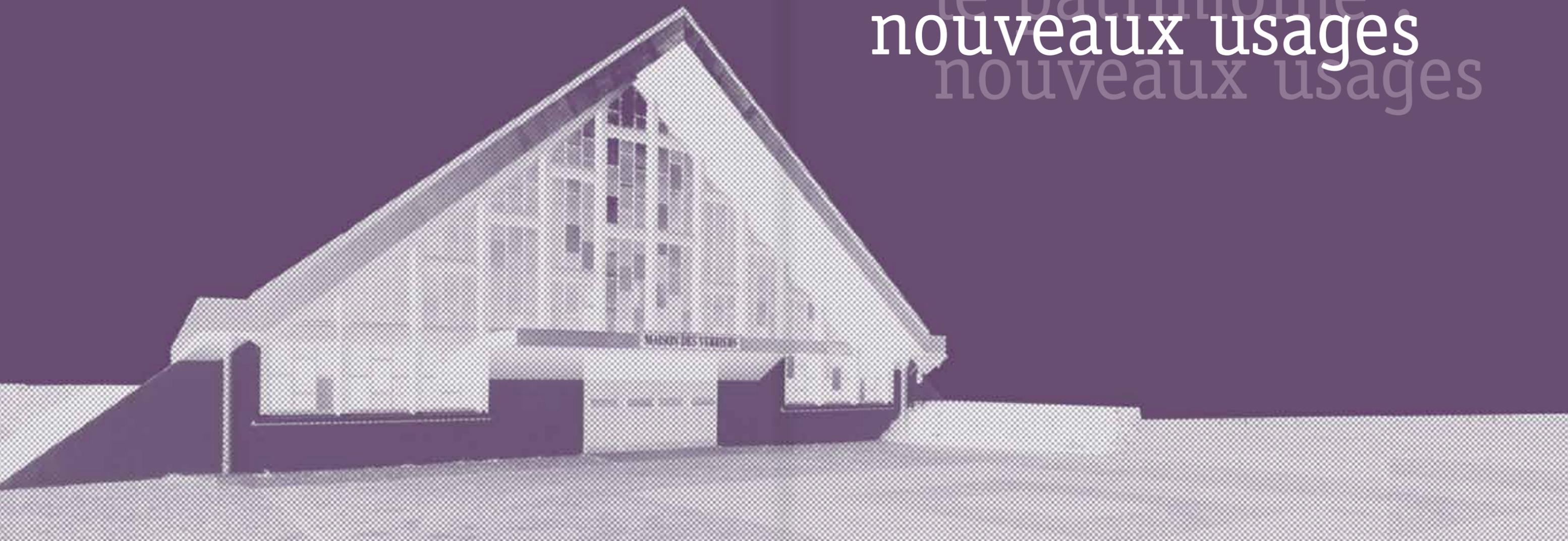
• PORTFOLIO PATRIMOINES RÉUTILISÉS DE SEINE-ET-MARNE

- 206 — **15 sites en images**. Textes : Nathalie HUBERT — Photographies : Yvan BOURHIS

Les propos qui suivent sont placés sous la responsabilité de leurs auteurs.

Au cours des interventions et des débats des Rencontres départementales du patrimoine, le caricaturiste Jean Duverdier a réalisé des dessins ; certains d'entre eux sont reproduits dans les pages « Débat ».

Reconvertir
le patrimoine :
nouveaux usages





La reconversion du patrimoine bâti : approches historiques

LE PATRIMOINE RÉUTILISÉ

Un glissement de sens, oh combien significatif, s'est introduit dans les libellés de ce colloque et de cette communication. Il me revenait de retracer une nouvelle fois et après tant d'augustes voix, de Paul Léon à François Enaud, « l'évolution de la réutilisation du monument ». Or ce programme qui se doit d'être objectif et mené selon les plus sûres méthodes historiques est chapeauté par une déclaration quelque peu différente : ce colloque n'est-il pas en effet placé sous le signe de la « reconversion du patrimoine bâti. À nouvel usage, nouvelle image ». Dans ce domaine où tout vocabulaire est sensible, il est évident que réutilisation-reconversion sont deux termes qui ne se recouvrent pas exactement. Si la réutilisation est quelque peu prosaïque, la conversion implique un engagement, une transformation, un renouvellement profonds. Elle bouleverse et fait entrer dans un autre univers : pensons pour exemple à ce qu'est une conversion avec Paul Claudel, étreignant son pilier de Notre-Dame de Paris et devenant un autre homme. La conversion-reconversion est tout au-delà de la benoîte utilisation-réutilisation. Ce libellé est lourd (ce qui n'est pas péjoratif) et riche de sens. Il laisse entendre que l'usage du patrimoine est peut-être bien en train de passer de la contrainte à la liberté, de la prudence à l'acceptation du risque. Serions-nous entrés dans une nouvelle ère ? Le patrimoine ne serait-il pas devenu « convertible » ? Ne serions-nous pas en train de passer d'une époque où la prudence régnait à un moment où l'on oserait l'audace, où les passages à un autre deviendraient acceptables. La conversion, avec tout ce qu'elle implique de changement et de transformation, aurait-elle gagné sur la simple réutilisation ?

Débat 4

• 1^{ère} intervention

Isabelle RAMBAUD, Conservatrice générale du patrimoine, directrice des Archives, du Patrimoine et des Musées départementaux, Conseil général de Seine-et-Marne

Je souhaite revenir sur l'intervention d'Aurélia de Saint-Exupéry. Son intervention se confronte à un article récemment paru dans la revue *Arts sacrés* (23). Albert Gerhards, professeur à l'Institut de Sciences liturgiques de l'université de Bonn, a publié un article intéressant sur les columbariums. Il évoque notamment une pratique qui se développe en Allemagne et qui consiste à réutiliser des églises désaffectées pour y installer des columbariums. Ces nouveaux usages se développent également dans les pratiques funéraires actuelles : les cimetières manquant de place, Vatican II a accepté l'incinération. Cela ouvre des perspectives intéressantes. Où en est cette pratique en France ?

Aurélia de SAINT-EXUPÉRY, Juriste à la Conférence des évêques de France

La législation a récemment évolué en matière de columbariums et aussi d'urnes funéraires : il n'est plus possible de les conserver chez soi.

À ma connaissance, il n'existe pas de commission travaillant sur ce sujet à la Conférence des évêques de France. En revanche, l'Église est attentive à cette pratique. Il convient de distinguer la reconversion d'une église, qui nécessite une

(23) GERHARDS, Albert. *Columbariums. Une autre pastorale des funérailles*. *Arts sacrés*, novembre-décembre 2010, n° 8, p. 52-57.



désaffectation des activités religieuses, et une affectation compatible avec les activités culturelles, ce qui requiert l'accord explicite de chaque curé.

Isabelle RAMBAUD

L'installation de columbariums ne pourrait effectivement pas intervenir dans les églises qui sont toujours affectées au culte. En France, elles devraient être désaffectées. Néanmoins, en Allemagne, nous trouvons des exemples de mixité, c'est-à-dire des églises ayant une fonction culturelle d'une part, et accueillant des columbariums d'autre part. Cela rejoint les usages médiévaux, qui consistaient à enterrer les morts dans les églises.

Aurélia de SAINT-EXUPÉRY

Toute la difficulté tient en France à la loi : les églises appartiennent aux communes et sont protégées par l'affectation culturelle qui demeure, pour le moment, exclusive.

François GOVEN, Inspecteur général des Monuments historiques

Ce point soulève la question de la compatibilité entre les activités culturelles et civiles. Les cadres juridiques sont certes très différents entre la France et l'Allemagne, étant donné que la France est soumise aux dispositions de la loi de séparation de l'Église et de l'État de 1905. La pratique évoquée pourrait néanmoins constituer une possibilité d'affectation pour des églises ayant une fonction mixte, située entre le civil et le culturel.

• 2^e intervention

Catherine MONNET, Sous-directrice du patrimoine, Conseil général de Seine-et-Marne

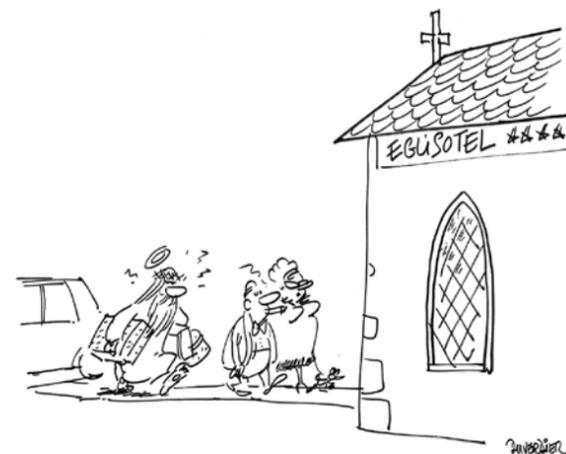
Ma question s'adresse à Jean-Claude Kindt. En France comme en Europe, réutiliser des monuments anciens n'est pas un choix classique pour un promoteur hôtelier. Par exemple, des cellules monacales ne correspondent pas aux normes d'accueil des clients d'un hôtel. Dans le cadre du projet de l'hospice Gantois, de nombreux échanges ont eu lieu avec la Direction régionale des

affaires culturelles (DRAC), l'architecte des bâtiments de France et l'architecte en chef des Monuments historiques sur ce sujet. Jean-Claude Kindt a abouti à un résultat auquel peu de personnes croyaient : parvenir à réaménager l'ancien, sans vandalisme, pour en proposer un autre usage. Comment avez-vous procédé, Monsieur Kindt ?

Jean-Claude KINDT, Coprésident de la Société lilloise d'investissement hôtelier

Je souligne, au préalable, que les établissements hospitaliers ou conventuels conviennent fort bien à l'hébergement. Notre vision des projets n'est certes pas purement financière, sans quoi nous ne développerions que des hôtels de type *Formule 1*. Chaque fois que l'on nous propose un bâtiment ancien de qualité, nous sommes intéressés. Dans l'établissement Gantois, il s'est avéré aisé de transformer les salles communes : il suffisait de cloisonner le long du couloir distributif. Par ailleurs, les espaces qui avaient une cohérence n'ont pas été segmentés, mais mis en valeur.

Lorsque l'on construit un hôtel, on souhaite le doter d'une dimension culturelle. Par exemple, nous avons une bibliothèque dans tous nos hôtels. Celle de l'hôtel l'Hermitage Gantois compte par exemple 2 500 ouvrages. Pour autant, nous ne sommes pas des philanthropes : le retour d'investissement à l'Hermitage Gantois a été spectaculaire. Dès la première année d'exploitation, nous avons eu la surprise de pouvoir couvrir tous nos frais financiers. Si le choix de la qualité de la réutilisation n'est pas gratuit, le fait de viser cette qualité, à la fois dans le projet et dans les relations avec les acteurs — DRAC, entreprises, maître d'ouvrage et autres — permet de construire des équipes qui fonctionnent et d'obtenir à chaque fois un bon résultat.



Reconvertir le patrimoine

La reconversion du patrimoine touche tous les types d'édifices et tous les domaines d'activité. Abbayes, fermes modèles du XIX^e siècle, châteaux et grandes demeures, ensembles industriels deviennent des lieux culturels, touristiques, administratifs. Les entreprises, elles aussi, réinvestissent de nombreux sites. S'ouvre alors un dialogue entre histoire et création contemporaine.

Comment faire cohabiter un bâti existant avec un nouveau programme, sans nuire à l'authenticité du lieu ? Comment adapter un monument ancien à la société d'aujourd'hui ? Quelles sont les contraintes et réticences ? Reconvertir des édifices, n'est-ce pas s'inscrire dans la démarche du développement durable ? N'est-ce pas permettre le maintien et la transmission d'un patrimoine ?

À travers plusieurs exemples, tant seine-et-marnais que nationaux et internationaux, les auteurs vous invitent à découvrir des reconversions exemplaires et à vous pencher sur les multiples questions posées par cette thématique d'actualité.

20,00 €

ISBN 978-2-362190-20-9



LieuxDits
Editions

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE ET MARNE